

**CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LA PROPOSITION
INTERACT SPORTS FIELD LIGHTING**

Tous les termes en majuscules utilisés mais non définis dans le présent document ont la signification qui leur est attribuée dans les Conditions de Service Logiciels de Signify, tel que publié sur <https://www.interact-lighting.com/global/support/legal/digital-terms>.

<p><u>Résumé de Interact Sports Field Lighting</u></p>	<p>Interact Sports Field Lighting comprend (i) les Nœuds, y compris, le cas échéant et dans la mesure où le Protocole de Réseau pertinent (défini ci-dessous) reste disponible, les services de télécommunications vers ces Nœuds, et (ii) une plateforme logicielle pour la gestion de l'éclairage de terrains de sport extérieurs, qui fournit des applications pour contrôler à distance l'éclairage extérieur. Au sens des présentes, le terme " Nœud " désigne un dispositif connecté à l'éclairage extérieur, y compris le matériel nécessaire pour commander l'éclairage et communiquer avec le Service logiciel, par exemple, des nœuds cellulaires LTE, (ii) des nœuds à radiofréquence (RF) ou (iii) des contrôleurs de groupe connectés au cellulaire qui prennent en charge la fonctionnalité d'éclairage. Interact Sports Field Lighting, tel que décrit plus en détail dans l'énoncé des travaux, est un système d'éclairage à LED hébergé sur un serveur cloud avec une interface utilisateur d'application qui permet aux Utilisateurs Autorisés d'accéder au système pour contrôler à distance les Point Lumineux (définis ci-dessous) et les actifs connexes. Les services liés au système d'éclairage peuvent, s'ils sont sélectionnés par le Client dans le cahier des charges, inclure l'installation et la mise en service du système et des activités spécifiques d'entretien, de réparation et de soutien opérationnel, le tout tel qu'identifié et appliqué dans le cahier des charges. Dans le présent document, le terme "Point Lumineux" désigne une source lumineuse individuelle destinée à éclairer le terrain de jeu.</p> <p>Veillez consulter les liens suivants pour de plus amples informations (y compris les téléchargements), qui peuvent être modifiées ou mises à jour par Signify de temps à autre :</p> <p>(a) https://www.interact-lighting.com/global ; (b) https://www.interact-lighting.com/global/what-is-possible/interact-sports</p>
<p><u>Autres exigences</u></p>	<p>Le Client est seul responsable de l'accès internet nécessaire à l'utilisation du Service logiciel. Signify n'est pas responsable de tout temps d'arrêt du Service logiciel dû à un manque d'accès à internet par le Client.</p> <p>Afin d'utiliser le Service logiciel, le Client doit :</p> <p>(a) utiliser un smartphone ou une tablette qui répond aux exigences matérielles minimales décrites dans la documentation ; (b) fournir un accès Internet approprié pour l'utilisation par leur smartphone ou leur tablette, qui répond aux exigences techniques énoncées dans la Documentation. (c) utiliser l'un des systèmes d'exploitation, outils logiciels et navigateurs recommandés, tels que spécifiés dans la Documentation ; et (d) obtenir des droits d'accès auprès de Signify (pas de comptes fonctionnels).</p>
<p><u>Autres dispositions</u></p>	<p>Le prix des Services logiciels est basé sur l'utilisation suivante : (i) les informations entre les Nœuds et le Service logiciel sont échangées une fois par jour, automatiquement ; et (ii) le Client a le droit de déclencher manuellement l'échange de données deux fois par mois par Nœud et 240k opérations d'éclairage en 5 ans. Les déclenchements manuels supplémentaires de données par le Client peuvent entraîner une augmentation de la consommation de données.</p>
	<p>Signify peut mettre à jour ou modifier le logiciel intégré dans les Nœuds et peut le faire à distance sans préavis.</p>
	<p>Signify peut mettre fin à l'assistance/maintenance de composants individuels, de caractéristiques ou de fonctionnalités du Service logiciel après notification écrite au Client, moyennant un préavis de 12 mois.</p>
	<p>Sur demande écrite du Client, laquelle doit être faite dans les trente (30) jours suivant la date de résiliation, Signify mettra les données du Client à sa disposition pour téléchargement via une connexion Internet au format " comma separated value " (.csv) avec les pièces jointes dans leur format natif. Après cette période de 30 jours, Signify n'a aucune obligation de maintenir ou de migrer les données du Client. Aux fins du présent document, les " Données du Client " désignent les données ou contenus électroniques saisis et stockés dans le Service logiciel par les Utilisateurs Autorisés du Client dans le cadre de l'utilisation du Service logiciel.</p>

Matériaux de tiers	<p>Matériaux de tiers. Services logiciels</p> <p>Les Services logiciels peuvent inclure et/ou dépendre de Matériaux de tiers pour leur disponibilité et leur qualité.</p> <p>Signify n'est pas responsable ou redevable les Matériaux de tiers, sauf sur demande : (i) pour identifier l'identification du Matériel de tiers et les conditions qui s'y affèrent; et (ii) dans la mesure où cela est autorisé, en mettant à votre disposition autorisé, en mettant à votre disposition les garanties (le cas échéant) de ce tiers.</p>
Clause de non-responsabilité spécifique aux réseaux cellulaires	<p>Un opérateur peut, à sa seule discrétion, réduire, remplacer, échanger ou mettre hors service le réseau cellulaire utilisé par le Nœud pour communiquer avec la plateforme de Signify (par exemple, les réseaux 2G, 3G ou 4G/LTE) (chacun, un " Protocole de Réseau "). Dans ce cas, le Nœud peut ne plus communiquer avec la plate-forme Signify et doit être remplacé ou mis à niveau, à la discrétion de Signify, par un Nœud qui communique via un Protocole de Réseau actuellement disponible. Une fois que Signify a connaissance du projet d'un Opérateur de mettre hors service un Protocole de Réseau, et si après avoir évalué l'impact potentiel sur les Produits et Services Signify, Signify détermine que le Nœud ne communiquerait plus avec la Plateforme Signify, Signify en informera le Client, mais ne sera pas responsable des coûts associés ou résultant de la mise hors service, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts de remplacement ou d'installation.</p>
Conditions spécifiques d'utilisation/restrictions d'utilisation	<p>Le Client ne peut utiliser le Service logiciel que pour la gestion des Points lumineux et des biens associés. Le Client ne peut pas et ne permettra pas à d'autres de s'appuyer sur les données fournies par le Service logiciel pour toute autre utilisation ou finalité que la gestion des Points Lumineux du Client. Le Service logiciel n'est pas destiné ou adapté à une utilisation en tant que système de détection d'urgence.</p>